



La Balme de Sillingy, le 25 octobre 2024

## DECISION DU MAIRE N° 2024-094

### Objet : Demande de subventions pour la voie verte Route des Carasses

**Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

### DECIDE

#### Article 1 :

D'arrêter le plan de financement suivant pour l'opération : Aménagement d'une voie verte Route des Carasses

Coût opération estimé : 1 007 062,50 € hors taxes.

- Autofinancement : 654 590,63 € (65,00 %).
- Fonds Verts : Formuler une demande de subvention de 151 059,38 € correspondant à 15,00 % du montant hors taxes des dépenses d'investissement estimées.
- Schéma directeur cyclable intercommunal : Formuler une demande de subvention de 201 412,50 € correspondant à 20,00 % du montant hors taxes de dépenses d'investissement estimées.

#### Article 2 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,  
Séverine MUGNIER

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 26/10/2024  
De sa publication le 26/10/2024



Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.